

Tableau récapitulatif des documents requis pour la souscription d'une
Adhésion avec pacte adjoint ou donation notarié

(hors critères lutte antiblanchiment)

Situation	Intervenant au contrat	Signature requise pour		Pièce d'identité valide	Justificatif de domicile de moins de 3 mois	Autres documents requis
		BA	VPE			
Adhérent majeur	Adhérent	✓	✓	✓	✓	Pacte adjoint ou acte de donation signé par l'adhérent et le(s) donateur(s)
	Donateur(s)			✓	✓	
Adhérent mineur Les deux parents ont l'autorité parentale	Adhérent			s'il en a une		Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance du mineur et Pacte adjoint ou acte de donation signé par les deux parents (ou un seul), le(s) donateur(s) et, le cas échéant, le tiers administrateur
	Père	✓	L'un ou l'autre	✓	✓	
	Mère	✓		✓	✓	
	Donateur(s)			✓	✓	
	Tiers administrateur si le pacte adjoint ou l'acte de donation le prévoit	en lieu et place des parents ✓	✓	✓	✓	
Adhérent mineur Un seul parent a l'autorité parentale	Adhérent			s'il en a une		Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance du mineur et Copie de l'autorisation du juge des tutelles autorisant le placement des fonds et Pacte adjoint ou acte de donation signé par le parent, le(s) donateur(s) et, le cas échéant, le tiers administrateur
	Parent	✓	✓	✓	✓	
	Donateur(s)			✓	✓	
	Tiers administrateur si le pacte adjoint ou l'acte de donation le prévoit	en lieu et place du parent ✓	✓	✓	✓	
Adhérent mineur Aucun des parents n'a l'autorité parentale	Adhérent			s'il en a une		Copie de l'ordonnance du juge des tutelles autorisant le placement des fonds (peut être le jugement de mise sous tutelle) et Pacte adjoint ou acte de donation signé par le tuteur, le(s) donateur(s) et, le cas échéant, le tiers administrateur
	Tuteur	✓	✓	✓	✓	
	Donateur(s)			✓	✓	
	Tiers administrateur si le pacte adjoint ou l'acte de donation le prévoit	en lieu et place du tuteur ✓	✓	✓	✓	

Vérification de l'identité de l'adhérent

La copie d'une pièce justificative (CNI, passeport ou carte de séjour) valide* est à joindre à toute nouvelle adhésion ou pour toute opération ultérieure si elle n'a jamais été fournie.

Dans la mesure où la copie ne peut être faite immédiatement et que la première prime est versée à l'aide d'un chèque tiré sur un compte bancaire ouvert au nom du nouvel adhérent en France, les références complètes de la pièce d'identité peuvent être valablement portées sur le bulletin d'adhésion et la copie du justificatif adressée par la suite dans les meilleurs délais. Toutefois, pour les opérations relevant des critères définis en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux (cf. point 6) la copie du justificatif d'identité doit obligatoirement être jointe au bulletin d'adhésion.

Une vérification sérieuse de l'identité de l'adhérent ou de son (ou ses) représentant(s) s'impose : vérification de signature et de la photo.

La vérification du domicile de l'adhérent

Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture de téléphone fixe, EDF ...) est également à réclamer, en cas :

- de vente à distance (pas de contact direct avec le souscripteur),
- d'adresse fiscale ou courrier à l'étranger,
- d'adresse fiscale et d'adresse courrier différentes.

* Conformément à l'article R563-1 II du code monétaire et financier